

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 20 27 90

Fax : +32 (0) 71 30 48 79

Mail :
paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

SEMINAIRE DE SYNTHESE, D'INTEGRATION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE			
Code	PAEG3B80ERG	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	20 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Cécile LEROY (cecile.leroy@helha.be)		
Coefficient de pondération		40	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

L'objectif de cet UE est de préparer l'étudiant à l'examen de synthèse qui cloture la formation clinique de 3 ans.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - 1.2 Évaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
- Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
 - 2.1 Respecter la déontologie propre à la profession
- Compétence 4 **Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes**
 - 4.1 Identifier les situations liées à l'Occupation Humaine
 - 4.2 Choisir un modèle d'intervention ergothérapique et formuler les objectifs s'y rapportant
 - 4.3 Établir la liste des interventions en rapport avec les besoins identifiés
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
- Compétence 6 **Pratiquer les activités spécifiques à son domaine professionnel**
 - 6.1 Collecter les données holistiques de la Personne en interaction avec l'Environnement et les Habitudes de vie
 - 6.2 Évaluer les capacités et incapacités fonctionnelles de la personne ainsi que sa participation sociale et identifier les facilitateurs et obstacles de l'environnement

Acquis d'apprentissage visés

Au terme du cours de séminaire de synthèse, d'intégration sociale et professionnelle, l'étudiant sera capable seul :

- De réaliser une présentation synthétique d'une vignette clinique (C5.1)
- D'interpréter les bilans et l'évaluation de cette vignette (C1.2/ C4.1/ C6.2)
- D'identifier la synthèse de la problématique (C4.1/ C6.1)
- D'établir des objectifs de traitement ergothérapique (C4.2)
- Planifier un traitement ergothérapique (C4.3/ C2.1)
- Maîtriser les concepts relatifs à l'ergothérapie (C1.1/ C1.2)

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAEG3B80ERGA Séminaire de synthèse, d'intégration sociale et professionnelle 20 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAEG3B80ERGA Séminaire de synthèse, d'intégration sociale et professionnelle 40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail :
paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Séminaire de synthèse, d'intégration sociale et professionnelle			
Code	16_PAEG3B80ERGA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	20 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Cécile LEROY (cecile.leroy@helha.be)		
Coefficient de pondération		40	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Démarche réflexive de l'étudiant au travers de vignette clinique dans le but de préparer l'étudiant à l'examen de synthèse

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme du cours de séminaire de synthèse, d'intégration sociale et professionnelle, l'étudiant sera capable seul :

- De réaliser une présentation synthétique d'une vignette clinique (C5.1)
- D'interpréter les bilans et l'évaluation de cette vignette (C1.2/ C4.1/ C6.2)
- D'identifier la synthèse de la problématique (C4.1/ C6.1)
- D'établir des objectifs de traitement ergothérapique (C4.2)
- Planifier un traitement ergothérapique (C4.3/ C2.1)
- Maîtriser les concepts relatifs à l'ergothérapie (C1.1/ C1.2)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1/ Analyse de cas pratiques selon PPH, CIF, MOH, MCRO-E,...

- cas de gériatrie;
- cas de pédiatrie;
- cas de psychiatrie;
- cas de traumatologie;
- cas de neurologie;
- autre

2/ Pour chaque cas, analyse spécifique:

- de la personne analysée par une présentation synthétique
- des aptitudes au travers des évaluations
- de l'environnement physique et social
- du "diagnostic ergothérapique"
- des modèles choisis
- des finalités, buts et objectifs
- du plan d'intervention

Démarches d'apprentissage

- cours pratique par des cas apportés par l'enseignant
- travail et intervention orale des étudiants en classe
- correction en groupe
- mise en situation de "jury"

Dispositifs d'aide à la réussite

- disponibilité de l'enseignant
- support disponible sur ConnectED
- examen blanc

Ouvrages de référence

Néant

Supports

- ppt
- canevas relatifs aux différents modèles

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen oral par jury

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exo	100	Exo	100

Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

Intervenants :

Les différents intervenants dans l'ensemble des parties de cette activité d'apprentissage sont : Mmes Goubé, Albergoni, Gigounon & Leroy

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).